NATIONS
UNIES

HSP/EB.2026/18/Add.1

Programme
des Nations Unies pour
les établissements humains

ONU-HABITAT

Distr. générale
14 septembre 2026

Français
Original : anglais

Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains
Deuxième session de 2026
Nairobi, 24 et 25 novembre 2026
Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*

Questions financières, budgétaires et administratives : situation financière d'ONU-Habitat, y compris un point sur la mobilisation de ressources

Point sur la mobilisation de ressources

Rapport de la Directrice exécutive

I. Introduction

1. À sa première session de 2026, tenue les 20 et 21 avril, le Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a adopté la décision 2026/1, dans laquelle il s'est félicité de la stratégie de mobilisation de ressources aux fins de la mise en œuvre du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2026-2029 et a prié la Directrice exécutive de commencer à mettre en œuvre cette stratégie en suivant les orientations fournies par les États Membres et de les tenir informés des faits nouveaux pertinents. Le présent rapport a été établi pour donner suite à cette demande ainsi qu'au paragraphe 3 de la même décision, dans lequel le Conseil exécutif a prié la Directrice exécutive de poursuivre ses efforts visant à renforcer les fonds non préaffectés et préaffectés et invité tous les États Membres à contribuer aux ressources financières de base d'ONU-Habitat.

2. Le présent rapport constitue le premier point sur la mise en œuvre depuis que le Conseil s'est félicité de la stratégie en avril 2026. Toutes les informations financières sont arrêtées au 30 juin 2026, tandis que les informations qualitatives sur la mise en œuvre portent sur la période allant jusqu'au 31 août 2026. La période de mise en œuvre considérée correspond à la phase initiale, durant laquelle ONU-Habitat s'est attaché à mettre en place des dispositifs de coordination, à consolider les informations sur les partenariats et le portefeuille de financements potentiels et à engager les démarches prioritaires auprès des partenaires. Certaines activités n'en sont encore qu'à un stade précoce ou exploratoire.

3. La mise en œuvre intervient dans un contexte mondial de financement sous contrainte, marqué par des pressions sur l'aide publique au développement. La stratégie de mobilisation de ressources y fait face au moyen de deux objectifs qui se renforcent mutuellement : a) un objectif de financement visant à conserver et à stabiliser les appuis existants, à élargir et diversifier les partenariats et à tirer parti d'écosystèmes de financement de plus grande ampleur ; b) un objectif habilitant visant à améliorer les conditions en matière de politique générale et à renforcer le plaidoyer mondial afin que

* HSP/EB.2026/17.

l'urbanisation durable, le logement, les terres et les services de base soient mieux pris en compte dans les priorités de financement.

II. Progrès d'ensemble dans la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie de mobilisation de ressources pour la période 2026-2029

4. ONU-Habitat a adopté une approche progressive à l'échelle de l'organisation pour rendre opérationnelle la stratégie de mobilisation de ressources. Cette approche tient compte des orientations données par les États Membres concernant la diversification, le renforcement de la coordination institutionnelle et l'adéquation des capacités. Elle répond également à la nécessité de passer d'une mobilisation fragmentée, projet par projet, à des partenariats et portefeuilles institutionnels cohérents qui fassent correspondre les ressources de base, les activités normatives et la coopération technique aux demandes des États Membres et aux programmes de pays.

5. Une équipe spéciale chargée de la mobilisation de ressources à l'échelle de l'organisation a été créée au niveau de la haute direction et a tenu sa première réunion le 23 juin 2026. Présidée par la Directrice exécutive, elle donne des orientations institutionnelles concernant les partenaires prioritaires, le portefeuille de financements potentiels, la diversification ainsi que les perspectives et défis institutionnels. Lors de cette réunion, l'équipe spéciale est convenue que la mobilisation de ressources devait être considérée comme un processus de transformation institutionnelle et comme une responsabilité de la haute direction, les portefeuilles nationaux et régionaux constituant la base de la collaboration.

6. Un réseau de mobilisation de ressources à l'échelle de l'organisation, reliant le siège aux bureaux régionaux et aux bureaux de pays, a également été mis en place afin de favoriser la mise en œuvre et l'échange d'informations. Il a pour objet de mettre en commun les renseignements sur les possibilités de financement, de recenser les bonnes pratiques et d'assurer le suivi des mesures institutionnelles, en complément des orientations stratégiques données par l'équipe spéciale.

7. Le Groupe des relations avec les donateurs et de la mobilisation de ressources coordonne ces mécanismes et s'est doté d'un consultant supplémentaire à plein temps. Néanmoins, les capacités restent limitées au regard de la portée de la stratégie à l'échelle de l'organisation.

8. Au 30 juin 2026, ONU-Habitat avait obtenu des financements d'un montant d'environ 75,6 millions de dollars des États-Unis, dont 0,7 million de dollars de contributions non préaffectées à la Fondation et 74,8 millions de dollars de ressources préaffectées de la Fondation et de ressources au titre de la coopération technique[1]. Pour les ressources non préaffectées, les chiffres correspondent aux montants reçus en espèces ; pour les ressources préaffectées, les financements obtenus correspondent à la valeur totale des accords signés et ne coïncident pas avec les produits comptabilisés.

9. Au 30 juin 2026, huit États Membres avaient versé des contributions au fonds non préaffecté de la Fondation. À cette date, tant le nombre de bailleurs que le montant reçu étaient inférieurs aux niveaux enregistrés à la fin du premier semestre au cours de la plupart des années précédentes. Le montant reçu représentait environ 15 % du budget de 5,0 millions de dollars des États-Unis prévu pour le fonds non préaffecté de la Fondation, approuvé en 2025 par le Conseil exécutif pour le programme de travail et le budget de 2026. ONU-Habitat remercie les États Membres contributeurs et invite tous les autres États Membres à verser en temps voulu leurs contributions au budget de base pour 2026. Ces financements prévisibles et souples sont essentiels à la stabilité institutionnelle, à la planification à long terme et à l'exécution efficace du mandat d'ONU-Habitat.

10. S'agissant des ressources préaffectées, les financements obtenus au titre du fonds préaffecté de la Fondation se sont élevés à environ 12,0 millions de dollars des États-Unis, soit seulement 25 % des besoins estimatifs en ressources pour 2026, qui s'établissent à 48,1 millions de dollars. Le faible niveau des financements obtenus à cette rubrique est particulièrement préoccupant, car les fonds préaffectés de la Fondation sont importants pour l'exécution des activités normatives et des programmes mondiaux d'ONU-Habitat. En revanche, les financements obtenus au titre de la coopération technique se sont élevés à environ 62,9 millions de dollars, soit 57 % du montant total estimatif des ressources nécessaires, qui s'établit à 109,9 millions de dollars. À la fin du

[1] Les crédits inscrits au budget ordinaire sont exclus, car ils ne constituent pas des contributions volontaires. Les fonds d'appui aux programmes sont également exclus afin d'éviter une double comptabilisation, car ils proviennent généralement des dépenses imputées sur des subventions préaffectées déjà prises en compte dans les financements obtenus.

premier semestre, cette catégorie de financement était globalement en bonne voie et témoignait d'une forte demande d'assistance technique adressée à ONU-Habitat par différents régions et pays.

11. Les États Membres ont fourni environ 78 % du total des financements préaffectés obtenus ; les 22 % restants provenaient d'organismes des Nations Unies et de fonds de financement commun, d'autorités infranationales, de fondations, d'entreprises et d'organisations de la société civile. Ventilés par région de mise en œuvre, les financements préaffectés obtenus provenaient à environ 30 %, 25 % et 19 % respectivement des États arabes, des États d'Afrique et des États d'Asie et du Pacifique, soit environ les trois quarts du total.

12. Le portefeuille de financements préaffectés potentiels s'est étoffé au cours du premier semestre. À la fin du deuxième trimestre, il comprenait 330 possibilités de financement représentant une valeur potentielle totale de 958,0 millions de dollars des États-Unis, contre 284 possibilités d'une valeur de 651,9 millions de dollars à la fin du premier trimestre. Sur ce total, 83 possibilités, d'une valeur de 182,9 millions de dollars, étaient considérées comme ayant une « probabilité forte », tandis que 67 possibilités d'une valeur de 276,8 millions de dollars et 180 possibilités d'une valeur de 498,2 millions de dollars étaient respectivement considérées comme ayant une « probabilité moyenne » et une « probabilité faible ».

13. La valeur des possibilités de financement à forte probabilité dépassait les besoins extrabudgétaires annuels en ressources préaffectées et se situait principalement au niveau des pays, ce qui témoigne d'une demande soutenue d'appui d'ONU-Habitat. Ces possibilités restent toutefois assorties de conditions et ne doivent pas être considérées comme des financements dont l'obtention est assurée. L'enjeu opérationnel immédiat consiste à convertir les possibilités de financement viables en accords signés tout en maintenant la qualité de l'exécution.

III. Progrès accomplis au titre des mesures stratégiques

A. Objectif de financement

1. Mesure stratégique 1 : fidélisation et stabilisation

14. Les partenaires gouvernementaux existants demeurent le pilier du financement d'ONU-Habitat. Au 30 juin 2026, 11 gouvernements de pays membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques avaient apporté 51,0 millions de dollars de financements préaffectés. À titre de comparaison, 13 partenaires de ce type avaient apporté 57,0 millions de dollars sur l'ensemble de l'année 2025. Cela témoigne d'une solide continuité des partenariats relatifs aux financements préaffectés au cours du premier semestre de 2026, en dépit d'un contexte de financement difficile.

15. La situation est moins favorable en ce qui concerne le financement du budget de base. Au 30 juin 2026, seuls deux gouvernements membres du Comité d'aide au développement avaient contribué au fonds non préaffecté de la Fondation, contre sept gouvernements contributeurs au total en 2025. Lors de réunions bilatérales de haut niveau et d'autres rencontres intergouvernementales, ONU-Habitat a continué d'appeler l'attention sur l'importance de financements prévisibles et souples, tout en poursuivant ses activités de plaidoyer auprès de tous les États Membres, notamment des partenaires gouvernementaux établis ayant la capacité de fournir des ressources de base.

16. L'équipe spéciale chargée de la mobilisation de ressources a commencé à aligner les priorités en matière de partenariats sur le plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2026-2029. Des dialogues structurés avec des groupes de partenaires sont prévus à partir de 2027. Ils comprendront un examen complet des relations et des portefeuilles, permettront de dégager des priorités communes et favoriseront, lorsque cela sera possible, la constitution d'un portefeuille de coopération plus stratégique et cohérent.

17. Cette approche s'accompagne d'une attention constante portée à l'exécution des projets, à la communication de l'information et à la visibilité, qui sont essentielles au renouvellement des partenariats. À la date d'établissement du présent rapport, des supports de communication concernant le financement du budget de base et les financements à préaffectation souple ainsi qu'un appel plus systématique aux États Membres étaient en cours d'élaboration.

2. Mesure stratégique 2 : élargissement et diversification

18. Les efforts de diversification ont porté sur les partenaires gouvernementaux ne faisant pas partie de la base de partenaires établie, les financements publics intérieurs, les autorités infranationales, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, ainsi que certains partenaires

privés et philanthropiques. La mobilisation est guidée par la demande ; les points d'entrée prioritaires sont définis à partir des portefeuilles nationaux et régionaux et mis en correspondance avec le mandat, les intérêts et les modalités de coopération des partenaires potentiels.

19. ONU-Habitat a continué de faire progresser la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire en élaborant des propositions qui placent les échanges entre les pays du Sud au cœur de la mise en œuvre. Ces activités complètent la mobilisation menée au niveau national auprès des partenaires gouvernementaux et les financements intérieurs alignés sur les priorités nationales.

20. Les autorités infranationales constituent un segment de diversification de plus en plus important. Au 30 juin 2026, elles représentaient environ 4,0 millions de dollars des États-Unis de financements obtenus et 20 possibilités de financement à probabilité forte d'une valeur de 40,3 millions de dollars. Le portefeuille de financements potentiels couvre l'assistance technique financée au niveau national et local et reflète les relations directes entre ONU-Habitat et les collectivités locales et régionales.

21. La treizième session du Forum urbain mondial, tenue en mai 2026 à Bakou, a créé des ouvertures structurées pour la mobilisation du secteur privé et des acteurs philanthropiques, par l'intermédiaire de l'Assemblée des entreprises, de la Table ronde des entreprises et du premier Pôle des entreprises et de l'innovation, ainsi que d'un dialogue consacré aux philanthropes et aux acteurs de la société civile. Les suites données ont consisté à recenser un nombre limité de partenaires potentiels présentant un intérêt stratégique et de possibilités de coopération. Cette mobilisation vise à compléter le financement public et est soumise aux procédures de diligence raisonnable et aux mesures de garantie applicables de l'Organisation des Nations Unies.

3. Mesure stratégique 3 : innovation et effets de levier

22. ONU-Habitat a renforcé la coordination concernant les fonds thématiques et verticaux. Au 31 août 2026, le portefeuille de notes conceptuelles, propositions et possibilités de financement à l'échelle de l'organisation concernant les fonds pour le climat et la biodiversité avait atteint une valeur potentielle d'environ 190 millions de dollars des États-Unis. Il comprend des activités liées au Fonds pour l'adaptation, au Fonds permettant de faire face aux pertes et préjudices, au Fonds vert pour le climat et au Fonds de Kunming pour la biodiversité. La valeur potentielle correspond à des possibilités soumises à conditions se trouvant à différents stades d'élaboration et d'évaluation, et non à des financements assurés.

23. Le positionnement institutionnel et les accréditations ont également progressé. Le Conseil du Fonds pour l'adaptation a réaccrédité ONU-Habitat en avril 2026, lui permettant ainsi de continuer d'avoir accès à ce mécanisme. ONU-Habitat a également présenté une demande d'accréditation auprès du Fonds vert pour le climat. L'appui consultatif coordonné a été renforcé afin d'améliorer la préparation au respect des exigences, de recenser les guichets de financement appropriés et d'aider les équipes de région et de pays à présenter des propositions compétitives.

24. La collaboration avec les institutions financières internationales a progressé grâce à des cadres de coopération officiels. Des accords ont été conclus ou actualisés avec la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement et la Banque islamique de développement, dans des domaines tels que le logement, l'eau, la résilience et le financement infranational. Les discussions ont également progressé avec la Banque européenne pour la reconstruction et le développement au sujet du relèvement urbain et de l'eau, ainsi qu'avec la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures au sujet des transports et des infrastructures urbaines.

25. Au niveau du système des Nations Unies, ONU-Habitat et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime codirigent l'élaboration, avec la Banque mondiale, d'un modèle commun de cadre de coopération destiné à être utilisé dans l'ensemble du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. Ces travaux visent à clarifier les rôles et à établir une base plus cohérente pour la collaboration technique avec la Banque mondiale.

26. Le 20 mai 2026, à la treizième session du Forum urbain mondial, ONU-Habitat et la Banque mondiale ont organisé conjointement une table ronde sur la création de passerelles entre le financement mondial relatif au logement et l'action locale en faveur du logement abordable. La réunion a rassemblé un large éventail d'institutions financières internationales et a permis de faire progresser un programme opérationnel portant sur l'élaboration des projets, la capacité des municipalités à recevoir des financements, le financement infranational et la collaboration tout au long du cycle des projets. Cette table ronde constituait la troisième réunion du Groupe de travail des institutions financières internationales sur l'urbanisation durable depuis sa création à la douzième session du Forum urbain mondial et la première réunion de ce type tenue en 2026.

27. ONU-Habitat a continué de renforcer sa participation aux équipes de pays des Nations Unies et sa coordination avec les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, notamment en matière de programmation commune et de mobilisation conjointe de ressources.

B. Objectif habilitant

1. Mesure stratégique 4 : environnement de politique générale

28. Au titre de l'objectif habilitant, les travaux relatifs à l'environnement de politique générale ont porté sur l'établissement de liens entre les politiques du logement et les conditions de financement. Le Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s à composition non limitée sur le logement convenable pour tou(te)s, créé par la résolution 2/7 de l'Assemblée d'ONU-Habitat, constitue la principale plateforme intergouvernementale pour l'élaboration de recommandations pratiques concernant le financement du logement, la sécurité d'occupation, le logement social, les établissements informels, la durabilité et le suivi. ONU-Habitat a commencé à élaborer un ensemble de mesures relatives aux partenariats et à la communication afin d'appuyer l'application de la résolution 2/7, notamment une large participation aux travaux du Groupe de travail ainsi que la mise en œuvre de la plateforme de connaissances sur le logement, qui se poursuivra jusqu'en 2029.

29. Ces travaux à l'échelle mondiale sont complétés par une assistance technique fournie aux administrations nationales et infranationales afin de renforcer les politiques d'urbanisme et de logement, la planification du développement municipal et les cadres de financement public. Grâce aux programmes de pays et aux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, ONU-Habitat s'emploie à intégrer plus systématiquement le logement, les terres, les services de base et l'urbanisation durable dans les priorités nationales et la programmation au niveau des pays.

2. Mesure stratégique 5 : plaidoyer mondial

30. La treizième session du Forum urbain mondial et le forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2026 représentaient les principales plateformes de plaidoyer au cours de la période considérée. La treizième session du Forum urbain mondial a été la plus importante à ce jour, réunissant quelque 58 000 participant(e)s venu(e)s de 176 pays. L'Appel à l'action de Bakou adopté pendant la session a mis en relief la nécessité de financements à long terme et prévisibles, d'une gouvernance à plusieurs niveaux et de partenariats pour faire face à la crise mondiale du logement et promouvoir le développement urbain durable.

31. Le Forum a également créé ou élargi des plateformes axées sur l'action susceptibles de favoriser de futurs partenariats : la Table ronde ministérielle, la Table ronde des institutions financières internationales, le Pôle des entreprises et de l'innovation, le Pôle des pratiques et d'autres assemblées de parties prenantes et tables rondes. Ces plateformes ont permis de faire le trait d'union entre la promotion de politiques et des solutions pratiques, des partenaires d'exécution et des acteurs du financement, tout en ouvrant des perspectives de suites à donner au-delà du Forum.

32. Lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable, ONU-Habitat a renforcé la place du développement urbain durable dans les processus mondiaux d'élaboration des politiques grâce à sa contribution à l'examen de l'objectif de développement durable n° 11 et à sa participation à d'autres activités du forum, notamment dans le cadre de la Coalition Local2030 sur la territorialisation des objectifs de développement durable et de manifestations organisées par des partenaires sur le logement durable, les systèmes urbains intégrés, les données urbaines et les examens locaux volontaires. Cette participation a renforcé le rôle de l'urbanisation durable en tant qu'accélérateur du progrès dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et a consolidé l'argumentaire de politique générale à l'appui de la mobilisation de ressources aux fins du mandat d'ONU-Habitat.

3. Appui transversal à l'échelle de l'organisation et prochaines étapes

33. L'appui transversal a été axé sur la coordination, les informations relatives aux possibilités de financement, la gestion des portefeuilles de financements potentiels et la mise en commun des connaissances. L'équipe spéciale chargée de la mobilisation de ressources et le réseau de mobilisation de ressources permettent d'établir un lien plus clair entre les priorités de la haute direction et la mise en œuvre à l'échelle de l'organisation. La plateforme d'information sur les donateurs et l'outil institutionnel de suivi du portefeuille de financements potentiels sont utilisés pour regrouper les informations et améliorer la visibilité des possibilités de financement pour le siège ainsi que pour les bureaux régionaux et les bureaux de pays.

34. La mise en œuvre dépend également de la qualité de l'exécution, de la communication d'informations en temps voulu, de la visibilité des partenaires et d'une communication efficace. Au cours de la phase initiale, les travaux ont donc consisté à établir un lien entre les activités d'obtention de financements, d'une part, et la performance des projets et la bonne gestion des partenariats, d'autre part. Il faudra renforcer davantage ces facteurs habilitants pour maintenir la confiance et transformer les financements potentiels en partenariats à plus long terme.

35. En 2027, des dialogues structurés avec les partenaires seront mis en place afin d'achever l'élaboration de plans de mobilisation ciblés pour certains partenaires gouvernementaux, infranationaux, privés et philanthropiques ; de faire progresser les possibilités de financement viables faisant intervenir des fonds verticaux et des institutions financières internationales ; et d'améliorer la conversion des financements potentiels à forte probabilité en accords signés.

36. ONU-Habitat continuera de plaider en faveur de ressources de base et de ressources souples tout en regroupant la coopération fondée sur des financements préaffectés dans des portefeuilles plus cohérents. Les progrès seront suivis par l'équipe spéciale chargée de la mobilisation de ressources et le réseau de mobilisation de ressources, qui accorderont une attention particulière à l'équilibre entre l'obtention de financements, la capacité d'exécution et le risque institutionnel.

37. Au cours des quatre premiers mois de mise en œuvre, ONU-Habitat a mis en place les principales bases institutionnelles de la stratégie et engagé des activités prioritaires au titre de ses cinq mesures stratégiques. Au cours de la prochaine phase, l'organisation mettra l'accent sur l'exécution et la conversion de possibilités en accords, tout en maintenant une distinction réaliste entre les activités de mobilisation, les possibilités recensées dans les portefeuilles de financements potentiels et les ressources assurées. Les États Membres continueront d'être informés des progrès pertinents.